



Prix du premier ministre pour l'excellence artistique

**Date limite des mises en candidature : 1^{er} décembre
2009**

Renseignements généraux sur les mises en candidature

En 2006, le gouvernement de l'Ontario a créé le Prix du premier ministre pour l'excellence artistique en signe de sa profonde estime pour les merveilleux artistes et groupes artistiques qui ont choisi de travailler ici.

Ce prix vient également encourager les nombreux nouveaux venus innovants et prometteurs qui deviendront les créateurs de demain.

Les Ontariens sont invités à soumettre des candidatures au Prix du premier ministre pour l'excellence artistique.

Des jurys, choisis pour leur expertise dans les disciplines artistiques et culturelles, évalueront les candidatures proposées.

Une liste restreinte fera connaître les réalisations de tous les finalistes. Le lauréat du volet Artiste partagera le prix avec un artiste de la relève de son choix qui travaille dans le même domaine.

La province estime que les artistes et les groupes culturels sont essentiels pour la vitalité et le bien-être de la population ontarienne. Elle a établi ce prix pour honorer leur contribution inestimable et permanente à l'enrichissement de notre mode de vie.

Le Conseil des arts de l'Ontario administre les soumissions pour le prix et le processus d'évaluation au nom du gouvernement de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements, contactez le Bureau des prix du Conseil des arts de l'Ontario :
416-961-1660, poste 6666 / 1-800-387-0058, poste 6666
www.arts.on.ca / info@arts.on.ca



Le gouvernement de l'Ontario assure au public des services en français conformément aux dispositions de la *Loi sur les services en français*.

THIS DOCUMENT IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH.

Qu'est-ce que le Prix du premier ministre pour l'excellence artistique ?

Le Prix du premier ministre pour l'excellence artistique rend hommage à ceux qui se sont distingués par leurs réalisations et leur contribution exceptionnelle aux arts et à la culture en Ontario sur une période prolongée. Ce prix comporte deux volets :

Le **volet Artiste** vient récompenser un artiste professionnel ou le responsable/directeur d'un organisme artistique. Le montant du prix est de 50 000 \$. Le lauréat recevra une somme de 35 000 \$ et désignera un nouveau talent prometteur dans le même domaine, qui recevra une somme de 15 000 \$. Cinq finalistes recevront chacun 2 000 \$ et un certificat encadré.

Le **volet Organisme artistique** vient récompenser un organisme artistique sans but lucratif ou une entreprise commerciale active dans le secteur des arts ou des industries culturelles de l'Ontario. Le montant du prix est de 50 000 \$. Cette somme sera décernée à un seul lauréat. Cinq finalistes recevront chacun 2 000 \$ et un certificat encadré.

Le prix vise à récompenser non pas une fin de carrière ou une seule réalisation importante, mais plutôt un niveau d'accomplissement exceptionnel et unique.

Qui peut être mis en candidature pour le prix ?

Les candidats proposés doivent être des artistes en exercice dans une discipline quelconque – arts communautaires, métiers d'art, danse, musique, opéra, théâtre, arts visuels et médiatiques, création littéraire, p. ex. – ou dans les industries culturelles, comme l'édition du livre et de périodiques, les médias numériques, le cinéma, la télévision et l'enregistrement sonore.

Un candidat proposé pour le **volet Artiste** doit être artiste professionnel, citoyen canadien ou résident permanent du Canada, et résident de l'Ontario.

Les artistes francophones reconnus comme artistes ontariens qui vivent en permanence dans des municipalités québécoises de la région de la capitale nationale et qui contribuent activement à la vie artistique de l'Ontario sont également admissibles.

Par *professionnel*, on entend tout artiste qui a acquis ses compétences par une formation ou par la pratique, qui est *aussi* reconnu comme tel par les artistes travaillant dans la même tradition artistique, qui a *aussi* des antécédents en matière de présentation publique ou de publication, qui cherche *aussi* à être rémunéré pour son travail et qui pratique *aussi* son art. De brèves interruptions de carrière artistique sont permises.

Un candidat proposé pour le **volet Organisme artistique** doit être un organisme artistique professionnel sans but lucratif établi en Ontario ou une entreprise commerciale établie en Ontario. Une entreprise commerciale proposée doit :

- ❑ Être principalement sous contrôle canadien (51 %) et mettre au moins un tiers de ses activités à la disposition des auditoires ontariens sous forme d'expositions, de représentations, d'enregistrements, de vidéos, de publications ou d'autres formes d'initiatives créatrices.
- ❑ Être redevable de l'impôt à la province de l'Ontario.

Les finalistes antérieurs du prix sont admissibles.

Le prix ne sera pas décerné à titre posthume.

Ne sont pas admissibles les lauréats précédents, les collectifs d'artistes ou les élèves et étudiants (élémentaire, secondaire, postsecondaire, y compris les étudiants de premier et deuxième cycle de collèges, universités et cours de formation de conservatoires).

Conseil : La liste des lauréats se trouve sur le site web du CAO (<http://www.arts.on.ca/Page1683.aspx>).

Qui peut proposer une candidature ?

N'importe qui peut proposer une candidature. Nous acceptons avec plaisir les mises en candidature d'Ontariens qui s'intéressent aux arts et aux industries culturelles de la province.

Votre mise en candidature sera retirée dans les cas suivants :

- Si vous êtes membre de la famille immédiate de votre candidat (conjoint ou équivalent, fils ou fille, parent, frère ou sœur, membre du ménage immédiat).
- Si vous êtes un employé de votre candidat ou si vous travaillez pour lui.
- Si vous êtes membre du personnel ou du conseil d'administration de votre candidat.

Un candidat ne peut pas soumettre lui-même sa candidature au prix.

Combien de candidats est-ce que je peux proposer ?

Un seul. Vous pouvez soumettre une candidature soit pour le **volet Artiste**, soit pour le **volet Organisme artistique**, mais pas pour les deux.

Comment proposer une candidature ?

Il faut envoyer au Conseil des arts de l'Ontario une mise en candidature complète par la poste ou par messagerie le jour de la date limite au plus tard. C'est à vous qu'il incombe de réunir la documentation exigée, de soumettre un dossier de mise en candidature au Conseil des arts de l'Ontario et d'informer le candidat que vous l'avez proposé pour le prix. Le candidat n'a pas besoin de participer directement à la mise en candidature ni de soumettre d'autres documents, sauf demande expresse du Conseil des arts de l'Ontario.

Le formulaire de mise en candidature se trouve sur le site web du Conseil des arts de l'Ontario (www.arts.on.ca/Page1683.aspx).

Un dossier de mise en candidature complet comporte cinq étapes faciles :

1. **Formulaire de mise en candidature.** Remplissez au complet le formulaire de mise en candidature approprié et incluez-le dans votre dossier de mise en candidature. Vous devez signer le formulaire.
2. **Sommaire de la candidature.** Il s'agit d'un sommaire des réalisations et de l'apport de votre candidat, qui fait partie du formulaire de mise en candidature.
3. **Lettre d'appui.** Une lettre élogieuse et bien rédigée (maximum 2 pages), qui décrit le mérite du travail de votre candidat, ses réalisations et son apport aux arts ou aux industries culturelles de l'Ontario ainsi que l'effet qu'ils ont eu sur vous personnellement, peut être très utile pendant l'examen de la candidature. Vous devez signer ce document aussi.
4. **CV de l'artiste ou profil de l'organisme.** Pour le **volet Artiste**, soumettez un CV de votre candidat (3 pages maximum). Pour le **volet Organisme artistique**, soumettez un profil de l'organisme (2 pages maximum).
5. **Documents d'appui.** Veuillez soumettre des articles ou des comptes rendus de journaux ou de revues, en français ou en anglais, qui mettent en lumière les réalisations de votre candidat et son apport aux arts ou aux industries culturelles de l'Ontario (3 pages maximum).

Les copies des articles ou des comptes rendus doivent être d'excellente qualité et présentées sur papier format lettre (8 ½ po x 11 po). Les documents surdimensionnés ou ceux qui dépassent le maximum de pages précisé seront retirés de votre dossier de mise en candidature. Ne pas envoyer d'originaux.

Les documents d'appui présentés dans les formats suivants ne seront ni acceptés ni renvoyés : documents audio/visuels (CD, DVD, diapositives, etc.), livres, catalogues, brochures, revues, affiches, dépliants ou œuvres d'art.

3

La lettre d'appui et le CV du candidat ou profil de l'organisme doivent être créés sur ordinateur ou dactylographiés et présentés sur papier blanc de format lettre (8 ½ po x 11 po) dans une police de caractères à empattement de 11 points (Times New Roman, p. ex.).

Le dossier de mise en candidature ne doit être ni agrafé ni relié (reliure Cerlox ou spirale, p. ex.) pour qu'il soit facilement photocopiable. Le Conseil des arts de l'Ontario photocopiera ce dossier en noir et blanc à l'intention des jurys.

Les éléments indiqués ci-dessus doivent tous être inclus dans le dossier. Classez-les dans l'ordre où ils sont énumérés. Attachez-les avec un trombone ou une pince et annexe-les au formulaire de mise en candidature. Ne pas les agraffer.

Les mises en candidature incomplètes ne seront pas soumises pour étude. Le jury n'examinera pas le matériel qui dépasse le nombre maximum de pages indiqué. N'oubliez pas de faire une photocopie de la mise en candidature complète pour vos dossiers.

Est-ce que je peux soumettre de nouveau la candidature présentée l'année passée ?

Non. Les candidatures ne seront pas reprises d'une année à l'autre. Les proposants qui désirent soumettre de nouveau la candidature d'une année précédente doivent remplir un nouveau formulaire de mise en candidature et soumettre chaque fois les renseignements nécessaires et les documents d'appui exigés.

Est-ce que je peux soumettre une candidature en français ?

Oui. Les mises en candidature peuvent être présentées en français ou en anglais. Le CAO assure des services en français conformément à la *Loi sur les services en français*. Si un jury de langue anglaise doit évaluer des candidatures présentées en français, au moins un des jurés sera francophone.

Les candidatures présentées en français sont traduites en anglais par des traducteurs agréés avant d'être évaluées. Ces traductions sont mises à la disposition des proposants, sur demande et uniquement à titre d'information, après l'annonce des résultats. Le CAO ne traduit ni des comptes rendus ou articles de journaux/revues, ni la documentation écrite qui ne fait pas partie des éléments obligatoires de la mise en candidature.

Est-ce que je peux recevoir les renseignements généraux et le formulaire par télécopieur ou par courriel ?

Le Bureau des prix du Conseil des arts de l'Ontario n'envoie ni n'accepte les documents par télécopieur ou par courriel. Les renseignements généraux sur les mises en candidature et les formulaires de mise en candidature sont disponibles uniquement auprès du Conseil des arts de l'Ontario ou sur le site web du Conseil des arts de l'Ontario (www.arts.on.ca). Vous devriez vous procurer les renseignements généraux et le formulaire bien avant la date limite.

Est-ce que vous renvoyez les documents de mise en candidature ?

Les documents de mise en candidature, documents d'appui compris, ne seront pas renvoyés.

Quand dois-je soumettre la candidature ?

Le Conseil des arts de l'Ontario acceptera les mises en candidature portant un cachet de Postes Canada ou d'une messagerie indiquant le **1^{er} décembre 2009** au plus tard. Vous pouvez aussi déposer le dossier de candidature en personne aux bureaux du Conseil des arts de l'Ontario, 5^e étage, 151, rue Bloor Ouest, Toronto. Le jour même de la date limite, après 17 heures, le gardien de sécurité acceptera les dossiers jusqu'à 20 heures. Un dossier de mise en candidature doit être complet avant d'être déposé.

Les mises en candidature doivent être postées ou livrées à l'adresse suivante :

Prix du premier ministre pour l'excellence artistique
Conseil des arts de l'Ontario, Bureau des prix
151, rue Bloor Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1T6

Le Conseil des arts de l'Ontario commence à dépouiller les mises en candidature après la date limite.

Est-ce que je peux envoyer ma mise en candidature au Conseil des arts de l'Ontario après la date limite ?

Non. Les mises en candidature incomplètes ou tardives ne sont pas admissibles et seront renvoyées par la poste après la date limite, lors d'une des étapes du processus.

Est-ce que je peux envoyer ma mise en candidature au Conseil des arts de l'Ontario par télécopieur ou par courriel ?

Non. Le Conseil des arts de l'Ontario n'accepte ni les mises en candidature envoyées par télécopieur ou par courriel, ni celles présentées sur disque.

Est-ce que je peux envoyer des documents supplémentaires au Conseil des arts de l'Ontario après la date limite ?

Non. Assurez-vous que votre mise en candidature est complète, signée, exacte, lisible et classée dans l'ordre indiqué. Nous ne ferons aucun suivi à ce sujet – cela relève de votre seule responsabilité.

Est-ce que vous me ferez savoir si vous avez bien reçu ma mise en candidature ?

Non. Nous ne vous enverrons pas automatiquement un accusé de réception du dossier de mise en candidature. Si vous souhaitez recevoir un accusé de réception, veuillez joindre au dossier de mise en candidature une carte postale préadressée et affranchie.

Comment les lauréats sont-ils choisis ?

Toutes les candidatures admissibles seront examinées par des jurys sélectionnés chaque année par le Conseil des arts de l'Ontario.

Les réunions des jurys se tiendront en français et en anglais. Les jurys refléteront l'éventail des candidatures soumises dans le cadre du concours et se composeront de professionnels des arts qui représentent la diversité régionale, autochtone, francophone et culturelle des pratiques artistiques et des collectivités de l'Ontario, et qui ne sont pas en conflit avec un candidat ou proposant quelconque. Le Conseil des arts de l'Ontario choisit des jurés qui : Le Conseil des arts de l'Ontario choisit des jurés qui :

- Ont de vastes connaissances et une expérience approfondie des formes d'art pertinentes, des organismes artistiques et des questions connexes.
- Connaissent les besoins culturels de régions ou de collectivités particulières.
- Sont capables de formuler des opinions équitables et objectives.
- Sont capables d'exprimer clairement leurs opinions et de travailler dans le cadre d'un groupe qui prend des décisions collectives.

Les jurés sont tenus de respecter la confidentialité du contenu des candidatures et des délibérations qui ont lieu pendant les réunions. Ils ne doivent pas non plus divulguer leur statut d'évaluateur. Leur nom sera publié lors de l'annonce des résultats après chaque concours.

Quelles sont les responsabilités des jurés ?

Avant de se réunir pour évaluer les candidatures, les jurés se familiarisent avec le prix et ses critères d'évaluation. Ils examinent toutes les candidatures et les documents d'appui, et prennent des notes sur chaque candidature en tenant compte des critères d'évaluation du prix.

Lors de la réunion d'évaluation, les jurés passent en revue chaque candidature et, dans un contexte de prise de décision collective, en s'appuyant sur leurs connaissances et leurs compétences, recommandent un lauréat et cinq finalistes lauréats pour chaque volet du prix.

Quels sont les critères de sélection des bénéficiaires du prix ?

Les jurés garderont à l'esprit les points suivants lorsqu'ils examineront les candidatures :

- L'importance de la contribution du candidat au secteur des arts ou des industries culturelles de l'Ontario sur une période prolongée.
- La mesure dans laquelle l'excellence de l'œuvre artistique, des programmes ou des activités du candidat est publiquement reconnue et respectée.

5

Comment les proposants et les finalistes du prix sont-ils informés des résultats ?

Proposants

Le nom des finalistes du prix est annoncé publiquement par le ministère de la Culture de l'Ontario. Le nom du lauréat de chaque volet du prix sera annoncé lors d'un événement organisé par le ministère de la Culture.

Le Conseil des arts de l'Ontario avisera tous les proposants des résultats par écrit après les annonces publiques faites au printemps par le ministère de la Culture.

Le Conseil des arts de l'Ontario ne communique les résultats ni par téléphone ni par courriel. Veuillez donc vous abstenir de nous téléphoner ou de nous envoyer un courriel pour demander ces renseignements. Le Conseil des arts de l'Ontario ne communique pas de commentaires.

Finalistes du prix

Le ministère de la Culture communiquera en privé avec les finalistes pour confirmer qu'ils sont disposés à accepter le prix. Le nom des finalistes est annoncé publiquement.

Les finalistes devront participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix, notamment les conférences médiatiques, les cérémonies et les réceptions, et devront se rendre disponibles pour des entrevues avec les médias. Ils devront consentir à ce que des photos et des renseignements à leur sujet soient utilisés pour promouvoir le prix.

6

Le Conseil des arts de l'Ontario

Le Conseil des arts de l'Ontario met à la disposition des artistes et des organismes artistiques de la province plus de cinquante programmes de subvention financés par le gouvernement de l'Ontario. Les subventions peuvent financer une activité précise, la création d'une œuvre ou le fonctionnement continu.

Le Conseil des arts de l'Ontario gère également des prix et bourses financés par des fonds privés confiés au CAO et administre plusieurs prix au nom de la Fondation des arts de l'Ontario.



Prix du premier ministre pour l'excellence artistique

INSTRUCTIONS : Remplissez ce formulaire de mise en candidature et préparez la documentation d'appui décrite à la page 2. Une fois rempli, ce formulaire devient confidentiel. Il faut donner tous les renseignements demandés dans le formulaire.

Remplissez la demande clairement. Si vous utilisez le formulaire de demande électronique, vous pouvez soit l'imprimer puis le remplir à la main en caractères d'imprimerie, soit le remplir sur l'écran de votre ordinateur puis l'imprimer. Pour remplir le formulaire à l'écran, placez simplement votre curseur sur les champs de réponse ou appuyez sur la touche de tabulation pour passer d'un champ à l'autre.

CANDIDAT QUE J'AIMERAIS PROPOSER

Nom du candidat : _____

Si la candidature est retenue, le chèque sera libellé au nom figurant ci-dessus.

Numéro et nom de la rue _____	Numéro de route rurale / succursale postale _____	Bureau / app. / étage _____
Ville / municipalité / réserve _____	Province _____	Code postal _____

Numéro de téléphone pendant la journée ____ - ____ - ____	Autre numéro de téléphone ____ - ____ - ____
Courriel _____	Site web _____

Remplissez ci-dessous tous les renseignements qui s'appliquent à votre candidat.

Candidat pour le volet Artiste	Candidat pour le volet Organisme artistique																		
1. <input type="checkbox"/> Résident de l'Ontario ou <input type="checkbox"/> Résident d'une municipalité québécoise de la région de la capitale nationale 2. <input type="checkbox"/> Citoyen canadien ou résident permanent du Canada 3. Titre de civilité pour la correspondance: <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Autre <i>précisez</i> _____ 4. Langue de communication préférée <table border="0"> <tr> <td></td> <td>FRANÇAIS</td> <td>ANGLAIS</td> </tr> <tr> <td>Écrit</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Oral</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		FRANÇAIS	ANGLAIS	Écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1. <input type="checkbox"/> Organisme artistique sans but lucratif établi en Ontario ou <input type="checkbox"/> Entreprise commerciale établie en Ontario 2. Date de constitution : _____ 3. Numéro d'enregistrement : _____ 4. Personne contact de l'organisme artistique mis en candidature : _____ Titre: _____ Numéro de téléphone pendant la journée ____ - ____ - ____ 5. Titre de civilité pour la correspondance: <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Autre <i>précisez</i> _____ 6. Langue de communication préférée <table border="0"> <tr> <td></td> <td>FRANÇAIS</td> <td>ANGLAIS</td> </tr> <tr> <td>Écrit</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Oral</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		FRANÇAIS	ANGLAIS	Écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	FRANÇAIS	ANGLAIS																	
Écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
Oral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
	FRANÇAIS	ANGLAIS																	
Écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
Oral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	

Discipline artistique du candidat (*cochez la case la plus appropriée*) :

<input type="checkbox"/> Danse	<input type="checkbox"/> Musique	<input type="checkbox"/> Théâtre	<input type="checkbox"/> Éducation artistique
<input type="checkbox"/> Métiers d'art	<input type="checkbox"/> Arts visuels	<input type="checkbox"/> Arts médiatiques	<input type="checkbox"/> Arts communautaires
<input type="checkbox"/> Édition de livres/périodiques	<input type="checkbox"/> Télévision et cinéma commerciaux	<input type="checkbox"/> Arts multi/interdisciplinaires	<input type="checkbox"/> Autre

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPOSANT

Votre nom

Prénom : _____

Nom de famille : _____

Numéro et nom de la rue

Numéro de route rurale / succursale postale Bureau / app. / étage

Ville / municipalité / réserve

Province

Code postal

Numéro de téléphone pendant la journée ____ - ____ - ____

Autre numéro de téléphone ____ - ____ - ____

Courriel _____

Langue de communication
préférée

Titre de civilité pour la
correspondance

Résident de l'Ontario ou Résident d'une municipalité
québécoise de la région de
la capitale nationale

Écrit FRANÇAIS ANGLAIS

Monsieur Madame

Oral

Aucun

Autre précisez _____

DÉCLARATION DU PROPOSANT

En tant que proposant d'une candidature au Prix du premier ministre pour l'excellence artistique, je déclare :

- Ne pas être membre de la famille immédiate du candidat (conjoint ou équivalent, fils ou fille, parent, frère ou sœur, membre du ménage immédiat).
- Ne pas être employé par le candidat ni travailler pour lui.
- Ne pas être membre du personnel ou du conseil d'administration du candidat.

J'ai annexé à ce formulaire de mise en candidature les documents suivants :

1. **Sommaire de la candidature**
2. **Lettre d'appui** (2 pages maximum)
3. **CV du candidat pour le volet Artiste** (3 pages maximum) **ou profil du candidat pour le volet Organisme artistique** (2 pages maximum).
4. **Documents d'appui** (3 pages maximum).

Tous les éléments indiqués ci-dessus doivent être inclus dans le dossier. Classez ces éléments dans l'ordre où ils sont énumérés. Attachez-les avec un trombone ou une pince. Ne pas les agraffer.

Je conviens de ce qui suit :

J'ai lu et compris toutes les conditions et exigences de ce prix précisées dans les *Renseignements généraux sur les mises en candidature*.

J'ai informé le candidat de sa mise en candidature pour ce prix.

Je dégage le Conseil des arts de l'Ontario de toute responsabilité en cas de perte ou de dommage survenu à la mise en candidature et aux documents d'appui, quelle qu'en soit la cause.

Les renseignements donnés dans cette mise en candidature sont véridiques, exacts et complets en tous points.

Je comprends qu'une mise en candidature tardive, incomplète ou ne répondant pas aux critères d'admissibilité du prix sera éliminée et me sera renvoyée lors d'une des étapes du processus.

Date

Signature du proposant

Envoyez votre dossier de mise en candidature, qui doit porter un cachet de Postes Canada ou d'une messagerie indiquant le **1^{er} décembre 2009** au plus tard, à l'adresse suivante :

Prix du premier ministre pour l'excellence artistique
Conseil des arts de l'Ontario, Bureau des prix
151, rue Bloor Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1T6



Prix du premier ministre pour l'excellence artistique

SOMMAIRE DE LA CANDIDATURE

Cochez le volet pertinent du prix : Artiste ou Organisme artistique

Nom du candidat	Ville / municipalité / réserve du candidat
Nom du proposant	Ville / municipalité / réserve du proposant

INSTRUCTIONS : Si vous n'utilisez pas la section remplissable à l'écran de cette partie du formulaire, vous pouvez annexer, pour le résumé suivant des réalisations et de l'apport du candidat, un document créé sur ordinateur ou dactylographié, présenté sur papier blanc de format lettre (8 ½ po x 11 po) dans une police de caractères à empattement de 11 points (Times New Roman, p. ex.).

Résumez les réalisations exceptionnelles et l'apport du candidat aux arts et à la culture de l'Ontario
(maximum 300 mots).

Facultatif : Indiquez deux sites web où l'on peut trouver les réalisations ou l'apport du candidat.
